[INTERNET] Enquête publique parc photovoltaïque- commune de...

Sujet: [INTERNET] Enquête publique parc photovoltaïque- commune de Chateauneuf Val Saint

Donat

De : cigale13100@sfr.fr **Date :** 15/04/2022 09:02

Pour: pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

1 sur 3 19/04/2022 09:09

Madame, Monsieur,

A l'occasion d'une randonnée sur le GR 653 D à proximité de l'ancien village de Chateauneuf Val Saint Donat effectuée pendant mes congés dans votre département, j'ai remarqué à proximité d'un parc photovoltaïque existant un panneau d'affichage portant un avis au public d'une enquête publique pour un permis de construire d'un parc photovoltaïque.

Du fait de l'impérieuse nécessité de réduire les impacts du changement climatique (surtout en ces temps de crise sur les énergies fossiles), on ne peut qu'être favorable au développement des énergies renouvelables.

Mais cela ne peut à mon avis se faire dans n'importe quelles conditions.

Le parc existant me semblant avoir été installé et être entretenu dans des conditions techniques pas très satisfaisantes (lors de mon passage, plusieurs panneaux avaient été arrachés par le vent - ces panneaux semblent d'ailleurs très serrés et d'une orientation douteuse pour obtenir un rendement électrique optimal-, et l'entretien général des abords ne me semblait pas idéal), je me suis donc intéressé au nouveau projet, et de ce fait à mon retour de congés, j'ai consulté le dossier d'enquête publique que vous avez mis à disposition sur le site internet de la préfecture. Ce dossier est très volumineux, et je ne suis pas sur de ne pas avoir manqué certaines informations importantes.

En première lecture, je n'ai pas compris si le nouveau parc va être installé par la société qui gère le parc existant.

Si c'est le cas, il me semblerait utile que le pétitionnaire soit incité lors de la création du nouveau parc à établir des liaisons avec le parc existant, et dans toute la mesure du possible à en améliorer l'entretien.

Le dossier indique que le site support du projet ne renferme pas d'espèces protégés, ni d'écosystèmes particulièrement vulnérables, ce qui semble cohérent avec la vision locale rapide que j'ai pu en avoir (forêt très ouverte de pins et chêne sur un sol marneux peu fertile).

Bien qu'à proximité du GR 653D, le site est relativement peu visible dès qu'on s'en éloigne, et en continuité du parc existant.

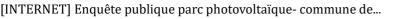
A ce double titre, il ne semble donc pas y avoir d'éléments majeurs d'opposition à la création de ce nouveau parc.

Par contre, ce site est de toute évidence exposé à des risques d'incendie de forêt et d'érosion (on voit déjà des griffes d'érosion sur une bonne partie des versants concernés par le futur parc (et aussi l'actuel), et le dossier du pétitionnaire, volumineux sur les autres aspects est bien léger sur ces risques et les solutions proposées.

J'ai en particulier remarqué l'avis du SDIS des Alpes de haute Provence que vous avez mis également en ligne qui souligne le risque incendie et demande que soient prises un certain nombre de mesures pour le prévenir, et à défaut le limiter. Il serait de ce fait à mon avis très utile que l'autorisation de construire le parc soit accordée au pétitionnaire en lui recommandant des respecter ces prescriptions du SDIS pour le volet incendie et de s'entourer de l'avis d'un service compétent pour mettre en place des mesures efficaces de réduction des risques d'érosion inhérents à la mise à nu des sols sur les futures implantations.

Je vous prie de recevoir Madame, Monsieur, mes sincères salutations. Jean BLACHER

2 sur 3 19/04/2022 09:09



3 sur 3 19/04/2022 09:09